

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Comité éthique et cancer :
Installation et examen de sa première saisine :**

« Secret professionnel et information de l'entourage »

Ligue contre le cancer, Paris 13^e – vendredi 19 septembre 2008 – Le Comité éthique et cancer s'est réuni aujourd'hui pour l'examen de sa première saisine. À cette occasion, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a officiellement inauguré le Comité éthique et cancer, coprésidé par le professeur Axel Kahn, président de l'Université Paris 5 - René Descartes et Francis Larra, président de la Ligue contre le cancer. Pour la première fois, un Comité éthique et cancer pourra être saisi par tous, patients, familles, personnels soignants, journalistes ou politiques. Le premier cas a été débattu aujourd'hui. Soumis par le corps médical, il est ancien mais récurrent : comment porter assistance à une famille en situation de détresse sans enfreindre la loi sur la confidentialité de l'état d'un patient atteint de cancer ? Le débat qui vient de se dérouler et les propositions des membres parfois divergentes ont montré combien il va être difficile et nécessaire d'émettre un avis dans des situations si complexes, un avis sur lequel s'appuieront les équipes médicales pour orienter au mieux leurs prises de décision.

« L'éthique n'est le privilège d'aucun expert et le savoir ne confère aucune autorité particulière », a déclaré Jocelyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, en inaugurant le Comité éthique et cancer. Elle pose ici toute la complexité des débats qui auront lieu pour émettre des orientations et des avis sur des problèmes éthiques liés au cancer. « J'ai mis l'éthique au sein de ma fonction de ministre et je suis heureuse de voir rassembler dans ce comité unique en Europe des médecins, des patients et leurs proches. »

Un Comité éthique et cancer désormais ouvert à tous

Pour la première fois, un comité d'éthique pluridisciplinaire est ouvert à tout public. Dorénavant, tout problème qui n'est pas résolu à ce jour par la loi pourra être soulevé par le Comité éthique et cancer. Né sous l'impulsion de la Ligue contre le cancer, sa création a été annoncée lors du colloque éthique et cancer le 14 février 2008 à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette à Paris. Ce comité est un organe de recours indépendant et permanent qui peut être saisi à tout moment, par toute personne sur toute question légitime relevant de l'éthique en relation avec la pathologie cancéreuse.

« Ce comité a pour préoccupation de faire progresser la lutte contre le cancer, qui est la première cause de mortalité en France, tout en s'attachant aux valeurs d'éthique », explique Francis Larra, président de la Ligue contre le cancer. « C'est un dispositif consultatif d'aide aux décisions médicales en cas d'incertitude. Sa mission est d'identifier et d'analyser les problèmes mais ce dispositif ne peut prendre de décisions à la place des autres. Lors des débats, les opinions des membres seront confrontées, toujours dans un souci d'écoute de l'autre. »

Le comité se réunira tous les trimestres pour répondre à une question choisie. En cas d'urgence, les Présidents, le professeur Axel Kahn et Francis Larra apporteront une orientation sous 48 heures.

Lors de cette réunion, les 35 membres du comité, des professionnels issus d'horizons divers et reconnus pour leur expertise dans leur discipline ainsi que des patients et leurs proches, proposeront des réponses concrètes qui seront rendues publiques sous forme d'avis dans les 15 jours consécutifs. Ces avis seront systématiquement publiés sur internet et certains feront l'objet d'une publication dans le journal Ethique et cancer.

L'examen d'une saisine est complexe et pluridisciplinaire, et s'appuie non seulement sur la déontologie médicale, les sciences de l'homme, juridiques et psychologiques, mais également sur des recherches documentaires et des recueils de témoignages.

Première saisine...

La première saisine du Comité éthique et cancer vient d'être examinée. Déposée par un membre du corps médical, elle traite d'un cas concret ancien mais récurrent dans les services de cancérologie :

Que doit faire un professionnel de santé pris dans le conflit opposant le devoir de respect du secret professionnel à la demande d'information provenant de l'entourage du malade, en situation de détresse ?

Le cas discuté est le suivant, un cas fréquemment rencontré dans les services de cancérologie. *Georges B., soigné pour un cancer du poumon dans un établissement de la région parisienne, était âgé de 45 ans lorsque les médecins lui annoncent qu'il est en situation d'échec thérapeutique. Il leur demande alors de n'en rien dire à sa famille. Au sortir de la chambre, ceux-ci sont interpellés par l'épouse du malade, 40 ans, qui exige de connaître la vérité au motif qu'elle a trois enfants en bas âge (6, 8 et 12 ans) et que cette situation rendrait nécessaire pour elle de reprendre une activité professionnelle interrompue depuis 8 ans.*

Comment trancher entre ces deux principes moraux forts qui s'opposent sachant que la demande du patient comme le besoin de son entourage de se préparer à l'inéluctable sont légitimes ?

La loi est pourtant claire et l'article 35 du code de déontologie stipule qu'« un pronostic fatal ne doit être révélé qu'avec circonspection mais les proches doivent en être prévenus sauf exception ou si le malade a préalablement interdit cette révélation ou désigné les tiers auxquels elle doit être faite ». Pourtant, il est inconcevable de laisser les proches de ce patient dans une telle détresse et mettre ainsi leur avenir en danger.

... Premier débat

Les membres du Comité éthique et cancer ont donc débattu autour de cette saisine pour essayer d'apporter une réponse à ce problème et faire évoluer le cadre actuel de la confidentialité du patient et de l'information à son entourage. Aujourd'hui, des orientations ont été proposées, certaines sont convergentes, d'autres divergents.

Tous conviennent que la femme doit être informée étant donnée la situation. Tous conviennent également qu'un pacte particulier, un contrat de loyauté et de confiance, unit le médecin à son patient et que ce dernier doit néanmoins être sollicité pour réussir à informer sa femme, soit en donnant l'autorisation au médecin de répondre à sa demande, soit en le faisant lui-même. La notion de temps a été de nombreuses fois abordée au cours de ce débat et nombreux sont ceux qui pensent que, finalement, le dialogue pourrait se renouer en laissant le temps œuvrer.

En revanche, en cas d'échec et si le dialogue entre les deux époux n'a pu être renoué, deux orientations se détachent parmi les membres du comité. Certains sont plus enclins à privilégier ceux qui vont vivre en les informant sur l'état de santé du patient, d'autres préfèrent privilégier le lien de confiance qui unit le patient et son malade, donc ne rien dire.

Pour Axel Kahn, la femme connaît la réponse à sa demande mais elle considère qu'admettre que le décès proche de son mari reviendrait à faire son deuil avant l'heure. « *Le rôle du médecin est ici de rassurer le malade afin qu'il renoue le contact avec sa femme* », déclare-t-il. En revanche, en cas d'échec, sa position est tranchée : « *Rien ne justifie jamais que la base de la confiance entre un patient et son médecin ne soit rompue, sous peine d'empirer la situation* ».

Ce premier débat montre toute la difficulté de se mettre d'accord sur la façon de procéder face à une situation où l'aspect psychologique est primordial. Dans les jours à venir, le comité émettra des propositions de rédaction. Si aucun consensus n'est trouvé, un échange complémentaire entre les membres du comité sera nécessaire. Une chose est claire et face à une telle situation, l'écoute, le dialogue, le temps, le travail en équipe sont des éléments essentiels pour avancer et essayer de prendre de bonnes décisions.

Le Comité éthique et cancer peut être saisi, soit par voie postale (**Ligue contre le cancer – Questions éthiques, 14, rue Corvisart – 75013 PARIS**), ou par courrier électronique (ethique@ligue-cancer.net).

Contacts presse :

Laurent Pointier
Ligue contre le cancer
Service communication
pointierl@ligue-cancer.net
tél. : 01 53 55 25 08

Frédérique Impennati
Ruder Finn Paris
fimpennati@ruderfinn.fr
tél. : 01 56 81 15 13
fax : 01 43 25 06 06

Marie-Haude Mériguet
Ruder Finn Paris
mhmeriguet@ruderfinn.fr
tél. : 01 56 81 15 18
fax : 01 43 25 06 06